

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission «Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du 23 novembre 2009

**Demande d'accès à des données au titre de l'article 7 bis
de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée**

Demande d'accès à des données détenues par l'Agence de services et de paiement (ASP).....2

1. Service demandeur

Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

2. Organisme détenteur des données demandées

Agence de services et de paiement (ASP)

3. Nature des données demandées

Aides du règlement de développement rural 2006-2013 (dites du 2^e pilier) de la politique agricole commune (PAC) à destination des exploitations agricoles.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Améliorer la connaissance sur les aides versées aux agriculteurs, sans alourdir la charge de réponse des exploitations agricoles.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Appariement des données individuelles avec les données de l'enquête sur la structure des exploitations afin de mieux connaître les caractéristiques des exploitations aidées, sans collecter l'information au cours de l'enquête.

Travaux sur le bilan de santé de la PAC. Travaux d'évaluation du plan de développement rural hexagonal.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Il n'y a pas de dispositif statistique existant sur le même sujet.

7. Périodicité de la transmission

Annuelle

8. Diffusion des résultats

Etudes annuelles sur les aides aux exploitations agricoles.

Etudes a-périodique dans le cadre de la diffusion des résultats de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles.

Travaux d'évaluation du plan de développement rural hexagonal.